

REGLEMENT DE COURSE (règlement particulier) MOB CROSS DE ST HILAIRE DU HT

❖ **Nom de l'organisateur :** Association Mob Cross du lycée Claude Lehec.

❖ **Date et lieu :** Samedi 26 mai 2018 et Dimanche 27 mai 2018 sur le terrain des Vallons à St Hilaire du Harcouët.

❖ **Préambule :**

Les membres de l'équipe d'organisation des courses se réservent tous les droits en ce qui concerne l'organisation et le déroulement des épreuves. Leurs décisions sont sans appel et ne sauront être contestées. Tout engin non conforme au règlement technique, toute personne commettant des actions jugées contraires à l'esprit de la course ou allant à l'encontre de la bienséance sera exclue d'office. Toute entorse à l'un des règlements de course ou technique est passible de sanctions telles que des pénalités et allant jusqu'à l'exclusion de la personne ou de l'équipe concernée. Tout coureur s'engage à respecter l'ensemble des règlements. Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour respecter le règlement, sans avoir à employer des moyens de contrôle et des sanctions contraires à l'esprit dans lequel doit se dérouler cette sympathique épreuve.

❖ **Engagements :** Chaque équipe devra être composée d'au moins trois pilotes dont un sera – ou aura été – membre du lycée Claude Lehec (personnel, élève, actuel ou ancien) âgé d'au moins 14 ans.

Des invitations temporaires, d'autres participants sont à l'initiative du bureau.

Les engagements se font auprès de l'association Mob Cross. Le nombre d'équipes est limité à 42.

Chaque nouveau participant devra être titulaire du CASM.

Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Les pilotes doivent être licenciés UFOLEP 2016-2017 activité 50cc R6 et avoir réglé la totalité de l'engagement avant le départ de la course. L'organisation se charge de prendre les licences R6 pour les participants qui n'en ont pas.

ATTENTION : Les licences commandées par l'organisation n'inclut AUCUNE assurance annuelle. En remplacement, l'association souscrit une assurance "corporelle" (couvertures des frais occasionnés par un accident individuel) auprès de la société ALBINGIA mais dont la validité s'étendra uniquement pour la durée de l'évènement. La couverture en "Responsabilité Civile" de la manifestation est quant à elle couverte par l'assurance AXA engagée par l'association pour l'évènement.

Chaque équipe d'élèves devra participer à l'organisation du week-end.

❖ **Directeur de course :** BOIRAME Marcel

❖ **Véhicules admis :** Sont admises les mobylettes 49.9 cm³ conformes aux spécifications du règlement technique.

❖ **Règlement dans les stands :** Un emplacement de 4x3m est réservé pour chaque équipe. L'accès aux stands se fait uniquement après inscriptions sur le tableau placé à l'entrée de ceux-ci : Des stands seront réservés pour les débutants. Pendant les manches l'accès aux stands est limité aux pilotes repérés par un bracelet et à 3 accompagnants de 16 ans et plus munis d'un pass distribué lors du briefing des pilotes à 8h30 sur la ligne de départ. Les équipes accueillant des personnes non autorisées seront sanctionnées.

Il est strictement interdit de fumer ou d'effectuer des actions pouvant favoriser un départ de feu : meulage, soudure... Un endroit approprié sera équipé à cet effet. Groupe électrogène interdit.

❖ **Contrôles administratifs, techniques, jury d'esthétique et pose du transpondeur:** Ils se déroulent chronologiquement le samedi 26 mai 2018 de 13h30 à 15h15. Les concurrents doivent être en possession de leur licence lors de ces contrôles.

Aucun ajout ou retrait d'équipement sur la machine n'est autorisé après le contrôle technique sous peine de disqualification.

❖ **Entraînements libres :** Ils se déroulent le jeudi 24 mai 2018 de 19h00 à 21h si les conditions climatiques sont favorables et le samedi 26 mai 2018 de 14h30 à 18h (réservés aux débutants jusqu'à 15h15) après s'être acquitté des différents contrôles.

❖ **Course :** La course compte 3 manches qui s'échelonnent de la façon suivante :

Dimanche 27 mai 2018

1^{ère} manche de 9h à 11h

2^{nde} manche de 12h30 à 14h30

3^{ème} manche de 15h30 à 17h30

Les manches peuvent être raccourcies en fonction des conditions climatiques afin de préserver la sécurité des pilotes.

Les machines devront être placées à leur emplacement sur la grille de départ 30 minutes avant le début de la 1^{ère} manche et 10 minutes pour les manches suivantes.

❖ **Conditions de participation et commissaires :** Chaque participant devra concourir uniquement sur la mobylette avec laquelle il est engagé sauf autorisation exceptionnelle de l'organisation.

Chaque équipe devra fournir une personne supplémentaire majeure et titulaire du permis de conduire en cours de validité (photocopie demandée). Cette personne occupera le poste de commissaire de piste ou de signaleur aux abords de la manifestation selon les besoins de l'organisation. Les commissaires de piste devront être munis d'une licence UFOLEP officiel non pratiquant 29033 (prise en charge par l'organisation). Nous recommandons vivement aux futurs commissaires de s'inscrire à une formation UFOLEP afin d'en obtenir le titre officiel. Le cout de ces formations est prise en charge par l'association. Les commissaires de pistes sont convoqués un quart d'heure avant le début de chaque manche. Une information à la manipulation des extincteurs, l'utilisation des drapeaux et du matériel ainsi qu'un rappel des consignes de sécurité aura lieu avant la prise de poste. La présence des commissaires désignés à cette présentation est obligatoire.

A la fin de l'épreuve, chaque équipe devra s'assurer de la propreté de son stand (des poubelles sont mises à disposition) et **devra fournir une personne pour le démontage du terrain.**

Il est interdit de circuler en dehors du terrain pendant la durée de la manifestation.

Les pilotes circulant dans les aires non prévues seront écartés de la course.

❖ **Classement :** Lors de chaque manche, un comptage des tours est réalisé et le classement final non-officiel sera effectué sur l'ensemble des trois manches.

❖ **Sanctions :** Afin que cette manifestation puisse se dérouler dans les meilleures conditions et pour assurer la sécurité de tous, il est indispensable que les participants se soumettent aux règles élémentaires.

Le pilote ne respectant pas les drapeaux sera sanctionné par un arrêt de 3 tours. En cas de récidive, il sera exclu.

Le pilote sortant de la piste doit repartir du même emplacement (sauf s'il rentre à son stand). S'il ne respecte pas cette consigne, il devra s'arrêter pendant 2 tours.

Le pilote ayant un comportement dangereux sur la piste sera exclu.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer lors d'un ravitaillement d'essence et dans les stands sous peine d'une exclusion de la course.

Toutes les sanctions prises par le directeur de course (en concertation avec l'équipe organisatrice le cas échéant) et ne seront pas négociables.

❖ **Aménagement du terrain :** Le terrain est aménagé par les membres de l'association et la Ville de St Hilaire du Harcouët dans la semaine précédant la manifestation.

Le nettoyage est effectué le soir même de la manifestation et dans la semaine qui suit.

Il est scrupuleusement nécessaire de respecter le tracé. Le terrain est délimité par de la bande plastique maintenue par des piquets en plastique inclinés dans le sens de la course. Les endroits à risque sont protégés

par des bottes de paille ou des palissades en plastique. Les pistes contigües sont séparées par des palissades en plastique. La longueur du terrain est de 1350 mètres.

Les spectateurs sont maintenus à l'écart du terrain par des barrières et des palissades. L'entrée aux stands leur est interdite.

❖ Accès au terrain

Un seul véhicule par équipe et identifié sera admis dans l'espace réservé aux participants ; les autres véhicules seront placés sur le parking réservé aux spectateurs.

❖ Secours : Un médecin et une ambulance médicalisée sont présents sur le terrain. En cas d'accident qui nécessite le départ de l'ambulance, la course sera interrompue jusqu'à son retour. Des extincteurs vérifiés sont présents aux abords de la piste et dans les stands.

❖ Règlement sur la piste : Les pilotes doivent porter un équipement de protection individuelle mentionné dans le règlement technique.

Au début de l'épreuve, un bracelet de contrôle sera donné à chaque pilote à fixer au poignet et à garder durant toute l'épreuve.

Ils doivent être en mesure de piloter leur machine pour assurer la sécurité des autres participants. Les machines en panne sur la piste doivent être écartées le plus rapidement possible en dehors de la piste.

Des tapis ou éléments absorbants sont nécessaires pour les interventions de ravitaillement et dans les stands.

❖ Conformité à la législation et aux règlements du code du sport : L'organisation s'engage à :

- contracter une assurance conforme à la législation,
- vérifier et faire vérifier que les concurrents sont en règle avec la législation,
- s'entourer du personnel en qualité et quantité suffisante pour garantir l'application des règlements et notamment du concours d'un directeur de course et de commissaires qualifiés.

❖ Organisateur technique : DUTEIL Simon, Président

Signature :

❖ Directeur de course : BOISRAME Marcel, Lic.035201794466

Signature :

❖ Visa du comité départemental UFOLEP : Florence BESLON, Déléguée UFOLEP

Avis : _____

Cachet et signature :